Logo de l’entreprise

Document d’aide à la complétion du dossier RNCP

*Version 2022*

Lors de la complétion de votre dossier RNCP, vous allez faire face à différents panneaux à remplir. Voici une explication détaillée pour bien le remplir et améliorer vos chances de validation.

## Identification de la certification

**Intitulé de la certification :** métier (ou fonction) visé par la certification

**Nom commercial de l’entité :** facultatif - Seulement si différent du nom légal

**Niveau de qualification :** suivre le [décret n°2019-14 du 8 janvier 2019](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037964754) et l’[arrêté du 8 janvier 2019](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037964787)

## Certificateur(s)

Un co-certificateur peut délivrer la certification au même titre que le déposant et peut également participer à la réalisation des actions de formation afférentes et des épreuves d’évaluation.

Le déposant doit joindre l’ensemble de ses conventions de co-certification au moment de

l’enregistrement.

Pour les CQP, en cas de partenariat d’une branche professionnelle avec un organisme de formation, celui-ci est co-certificateur. Dans ce cas, le document justificatif du partenariat qui doit être joint est le document justifiant le transfert de la propriété intellectuelle.

## Partenaires

Un partenaire participe à la réalisation de la formation et/ou des épreuves d’évaluation, mais ne délivre pas la certification.

Le déposant doit joindre l’ensemble de ses conventions de partenariats existants au moment de l’enregistrement.

## Résumé du référentiel

Il s'agit ici de faire une synthèse des éléments que vous pourrez développer dans le cadre du dossier Word à joindre à votre demande. Cette synthèse doit cependant être pleinement cohérente avec les éléments de votre dossier d’enregistrement, à défaut des précisions pourront vous être demandées lors de la phase de recevabilité ou à tout moment de l’instruction.

**Description des modalités d’acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :** vous devez préciser ici comment s’obtient l’intégralité de la certification par la validation des blocs de compétences.

## Bloc de compétences

La loi du 5 septembre (Art L. 6113-1 du code du travail) impose un découpage en blocs de compétences pour toute demande d’enregistrement d’une certification au RNCP à compter du 1er janvier 2019. « Les certifications professionnelles […] sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l’exercice autonome d’une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées »

## Secteur d’activité et type d’emploi

**Méthodologie de prise en compte des règlementations d’activité** : vous devez préciser de quelle manière vous avez pris en compte dans l’établissement des référentiels, le cas échéant, la réglementation d’activité du ou des métiers visés par votre projet de certification

## Voies d’accès

**Prérequis à la validation des compétences** : vous pouvez préciser ici, le cas échéant, les prérequis que vous demandez à vos candidats pour acquérir la certification professionnelle visée (pour intégrer le dispositif de formation ou pour suivre une VAE).

**Voie d’accès : vous devez indiquer ici les voies d’accès à votre certification :** formation sous statut d’élève ou d’étudiant, en contrat d’apprentissage, après un parcours de formation continue, en contrat de professionnalisation, par candidature individuelle et par expérience (VAE).

**Composition du jury de délivrance de la certification :** pour chacune des voies d’accès possible vous devez préciser la composition du jury qui délivre la certification (à distinguer du jury de sélection pour entrer en formation).

## Lien avec d’autres certifications professionnelles, certifications, habilitations

Le certificateur doit préciser les correspondances éventuelles (totales ou partielles ; unilatérales ou partagées) entre des certifications existantes et son projet de certification.

## Pour plus d'informations

**Tableau de présentation de l’insertion professionnelle des certifiés** : vous devez préciser ici, pour au moins deux promotions de titulaires de la certification (pour chaque

certificateur si les promotions ne sont pas organisées conjointement), de la plus récente à la plus ancienne, les éléments suivants :

* Le nombre total de certifiés par promotion.
* Le nombre de certifiés à la suite d’un parcours VAE.
* Le taux d’insertion global 6 mois après l’obtention de la certification (insertion professionnelle tout emploi confondu).
* Le taux d’insertion dans le métier visé par la certification 6 mois après l’obtention de la certification.
* Si vous le souhaitez, le taux d’insertion dans le métier visé par la certification 2 ans après l’obtention de la certification.

**Lien vers le descriptif de la certification** : vous devez préciser ici le lien hypertexte vers la page de votre site internet qui présente le descriptif de votre certification.